

Communiqué de presse

Budget 2022 d'Orléans Métropole : une dynamique d'investissement dans le respect des fondamentaux

Le budget primitif d'Orléans Métropole sera présenté et soumis au vote des élus métropolitains le 27 janvier 2022. Construit dans un contexte contraint par la crise sanitaire, le financement du projet métropolitain voté en 2017 et l'exercice de nouvelles compétences depuis la transformation en Métropole, ce budget s'élève à 511M€ dont 352,8 M€ dédiés aux projets et actions engagés en 2022. Il répond ainsi au mieux aux attentes des habitants, notamment en matière de proximité, sans obérer l'avenir.

2022 : une année charnière pour lancer le mandat

Cumul de plusieurs projets d'envergure qui appellent des investissements importants, pertes de recettes sur le budget transports en raison de la pandémie (environ 10 M€), érosion des contributions financières de l'Etat, les équilibres financiers d'Orléans Métropole étaient fragilisés.

Le budget 2022 a donc été construit en ce sens et sur la base de 3 objectifs : **respecter les équilibres financiers, engager la transition énergétique et continuer de soutenir l'économie avec une bonne dynamique d'investissement**

Les 4 piliers du budget 2022

Pour remplir ces objectifs fixés, 4 principes ont été arrêtés :

- **Réaliser des économies de fonctionnement** sur le budget principal avec un objectif de baisse des dépenses de l'ordre de 10 M€ par rapport au budget 2021 :
 - ⇒ **Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 9,6 M€, pour 2022**
- **Conserver le budget d'investissement autour de 110 M€** dont 70 M€ pour le budget principal
 - ⇒ **108,8 M€ d'investissements nouveaux sont inscrits pour 2022**, dont 68,5 M€ pour le budget principal
- **Ne pas augmenter les taux d'impôts** des ménages et préserver ainsi les habitants, déjà impactés par la hausse du coût de la vie
 - ⇒ **En 2022, les taux de cotisation foncière des entreprises, de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères resteront inchangés**
- **Renforcer le budget transports** pour limiter la subvention du budget principal notamment en portant le taux du versement mobilité à 2% au 1^{er} juillet 2022

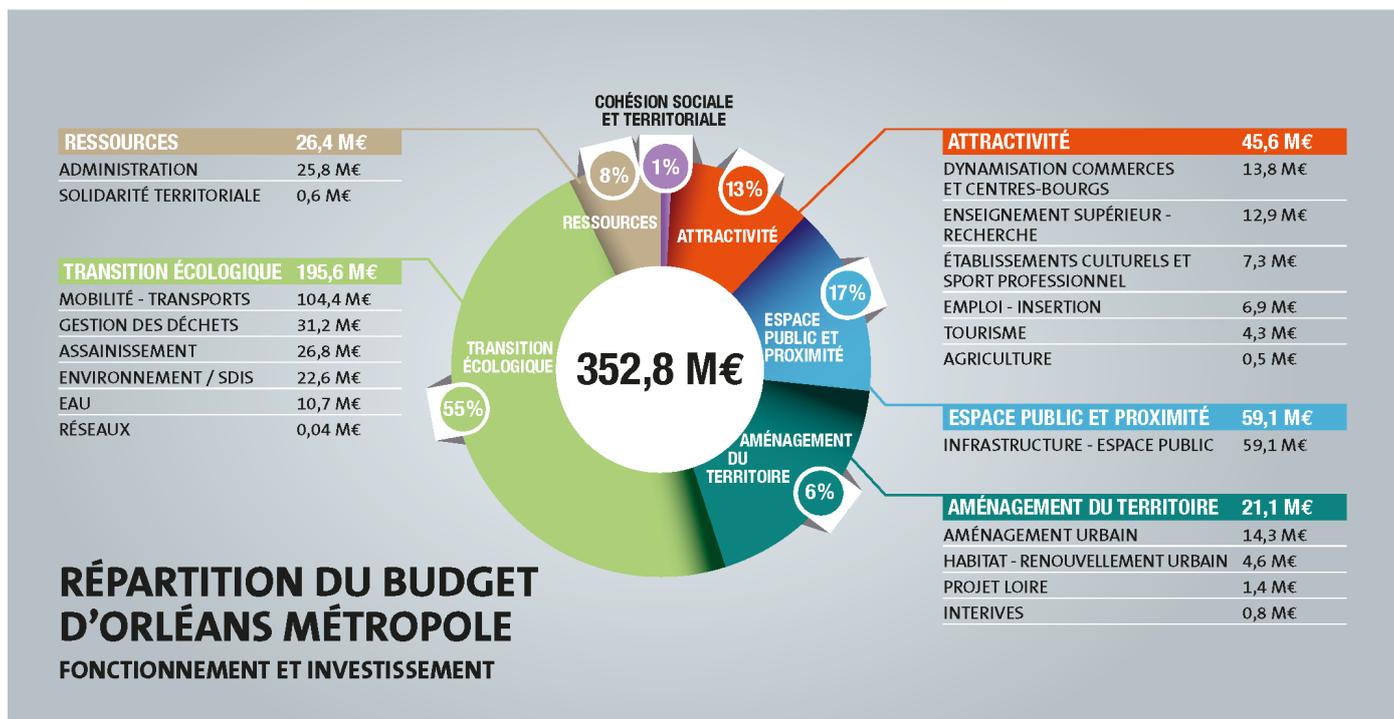
Paul Davy
Direction de l'information et de la communication

Tél. : 02 38 79 21 18 / 06 80 80 04 83
Mail : paul.davy@orleans-metropole.fr
www.orleans-metropole.fr #OrleansMetropole



@RPOrleansMetro

En 2022, le budget d'Orléans Métropole s'établit à 511,7 M€ dont **352,8 M€ dédiés aux actions et projets qui agissent à la fois sur le quotidien et en proximité des habitants du territoire tout en préparant l'avenir.**



Les projets d'investissement inscrits au budget 2022 : 108,8 M€

Les dépenses d'équipements du budget principal 2022 sont proposées à 68,5 M€ et comprennent notamment :

- La gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables : 26,8 M€
- Les investissements au titre de l'environnement et du plan climat : 6 M€
- Les investissements pour l'accueil de l'École supérieure des Travaux Publics (ESTP) : 3,5 M€,
- Des travaux de rénovation des parcs d'activités : 3,3 M€
- La gestion des déchets : 3,3 M€
- Des études pour la requalification des mails : 3 M€
- L'habitat logement : 3 M€ dont 1,3 M€ pour la rénovation urbaine des quartiers prioritaires au titre de l'ANRU et 0,5 M€ pour des rénovations thermiques
- Les risques inondation : 1 M€
- La participation pour les travaux du terrain de BMX à La Chapelle Saint Mesmin : 1 M€

Paul Davy
Direction de l'information et de la communication

Tél. : 02 38 79 21 18 / 06 80 80 04 83
Mail : paul.davy@orleans-metropole.fr
www.orleans-metropole.fr #OrleansMetropole

Les dépenses d'investissements des budgets annexes sont proposées à 40,3 M€, les principaux projets concernent :

- L'acquisition de bus hybrides : 11,4 M€
- Les travaux courants sur les réseaux d'assainissement : 6,8 M€
- Les travaux de la station d'épuration de La Chapelle Saint Mesmin : 2,2 M€
- Les études énergétiques du parc des bus : 3 M€
- Les travaux courants sur les réseaux d'eau potable : 1,9 M€

Au global, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées pour 2022 à hauteur de 108,8 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour 2022, les dépenses de fonctionnement diminuent globalement de 9,6 M€. Cette évolution s'explique notamment par la diminution des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes dont principalement la subvention du budget annexe transport (- 6,7 M€) avec le retour du versement mobilité à son niveau d'avant crise et 3 M€ supplémentaires liés à l'augmentation du taux de versement mobilité de 1,8 % à 2 % au 1er juillet 2022 (Cf. ci-dessous « Zoom sur le budget annexe transport »). **Cela s'explique également par des économies de fonctionnement à hauteur de 3,7 M€.**

Zoom sur le budget annexe Transport

Toujours très touché par la crise sanitaire et par la baisse de la fréquentation du réseau Tao, le budget annexe transport subira **également les évolutions de plusieurs projets prévus dans le contrat de délégation de service public de transport**, notamment le projet E-bus et la réorganisation du réseau TAO. Ces évolutions, auront un impact sur le contrat liant la Métropole à Keolis Métropole Orléans.

Ce budget est équilibré par la contribution du budget principal de 14,9 M€, en baisse de 6,65 M€ par rapport au budget 2021. Sur le plan des recettes, il intègre l'évolution du taux de versement transport qui passera de 1,8 % à 2 % au 1er juillet 2022. **Ce budget 2022 s'élève à 101,8 M€ en fonctionnement et à 46,3 M€ en investissement.** Au total, 23,2 M€ ont été inscrits en investissement, pour des dépenses d'équipement. Les principales dépenses d'investissement structurantes portent sur le renouvellement de la flotte de bus du réseau TAO avec, d'une part, l'acquisition des véhicules hybrides nécessaires au remplacement d'une partie de la flotte de bus (11,3 M€) et, d'autre part, une étude pour déterminer la répartition énergétique du parc de bus (2,9 M€).

Paul Davy
Direction de l'information et de la communication

Tél. : 02 38 79 21 18 / 06 80 80 04 83
Mail : paul.davy@orleans-metropole.fr
www.orleans-metropole.fr #OrleansMetropole

   @RPOrleansMetro

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ
